



# Activités médicales particulières disponibles par RLS

AMP disponibles à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026  
Le nombre d'AMP peut changer sans préavis

## Table des matières

AMP à portée régionale.....	2
RLS Ahuntsic - Montréal-Nord.....	3
RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent.....	4
RLS Petite-Patrie – Villeray .....	5
RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc.....	6
RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles.....	7
RTS de l'Est de l'Île de Montréal.....	8
RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension.....	9
RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest.....	10
RLS Dorval - Lachine – Lasalle .....	11
RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis.....	12

## AMP à portée régionale

Les AMP à portée régionale sont disponibles pour tout médecin ayant son avis de conformité dans un RLS de l'île de Montréal, sans autorisation nécessaire du chef de table locale du RLS où le médecin a son avis de conformité

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) <i>(si requis)</i> <i>possibilité d'écrire plusieurs sites</i>	Nb de blocs disponibles
- Établissement de détention	oui	Centre de détention de Montréal	2 x 6 h
	oui	Établissement de détention Rivière des Prairies	2 x 6h
- Réadaptation	Oui	Centre de réadaptation Guimont (région de Laval, entente spéciale - Relève du CIUSSS Centre-Ouest)	1 x 6 h
- Toxicomanie	oui	GMF-U Sacré-Cœur Montréal Nord	2 x 6 h
	oui	CHUM	1 x 6 h
	oui	CLSC Metro	1 x 6 h
	oui	CLSC Dorval-Lachine	1 x 6 h
	oui	GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve GMF-U Hôpital Maisonneuve-Rosemont	1 x 6 h 1 x 6 h
- Centre Jeunesse	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé publique	Non		
- Santé autochtone	Non		
- CDVASIM	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis.**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concerné.**

**Il est de la responsabilité du médecin de respecter la règle du 45-55% de son avis de conformité, advenant qu'il choisit une AMP à portée régionale hors de son RLS d'attache.**

## RLS Ahuntsic - Montréal-Nord

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui		Blocs de 6h, illimités
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Oui	Notre Dame de la Merci	1 x 6 h
SAD *	Oui	Montréal Nord	2 x 6 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	CH Fleury	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Périnatalité sociale	Non		
- Centre de détention	Oui	Centre de détention de Montréal	2 x 6 h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Académiques	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Nathalie Zan**

[nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal	1 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Bordeau-Cartierville	1 x 6 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (gériatrie)	2 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	GMF-U Sacré-Cœur Montréal Nord	2 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Rita Tan**

[rita.tan.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rita.tan.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Petite-Patrie – Villeray

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Jean-Talon: Courte durée en gériatrie Hôpital Jean-Talon: Soins physiques milieu psychiatrique	1 x 6 h 1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Ba Long Nguyen**

[ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026			
---------------	--	--	--

## RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc

AMP admissibles	AMP Disponible	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Notre-Dame CHUM	2 x 6 h 1 x12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	illimité en blocs de 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant soins palliatifs) *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs en établissement *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Toxico CHUM	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Santé mentale	Oui	GASMA	1 x 6 h
- Toxicomanie	Oui	CHUM	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Christina Ychi Duong** [christina.duong.med@sss.gouv.qc.ca](mailto:christina.duong.med@sss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité, blocs de 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	URFI Hôpital Champlain	1 x 6 h
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Douglas	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Jean-Pierre Villeneuve**

[jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de SLSM; RLS R-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga, RLS Anjou-RDP-Montréal Est

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Institut de cardiologie de Montréal Hôpital Maisonneuve Rosemont Santa Cabrini	2 x 6 h 1 x 12 h 1 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD, SPA *	Oui	CHSLD Polonais; Maison alternative RDP	Blocs de 6h illimités selon les besoins
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant RI, RPA) *	Oui	CLSC Hochelaga CLSC St-Michel CLSC Rosemont CLSC Rivière des Prairies	1 x 6 h 2 x 6 h 1 x 6 h Illimités
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Maisonneuve Rosemont	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	A noter que l'AMP PEC 250 patients doit se faire dans un milieu clinique situé dans le RLS de l'avis de conformité du candidat	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC de l'Est Territoire CLSC RDP, PAT et Mercier-Est : H1A, H1B, H1C, H1E, H1L + CLSC de l'Est	1 x 12 h 3 x 12 h
Sans rendez-vous en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Institut universitaire en santé mentale de Montréal	2 x 6 h
Obstétrique en établissement	Oui	Hôpital Maisonneuve Rosemont	1 x 6 h
Autre ***			
- Activités académiques	Oui	GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve GMF-U Hôpital Maisonneuve-Rosemont	1 x 6h 1 x 6h
- Itinérance	Non		
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention Rivière des Prairies (relève du CIUSSS du Nord de l'Île)	2 x 6h
- Toxicomanie	Oui	GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve GMF-U Hôpital Maisonneuve-Rosemont	1 x 6 h 1 x 6 h

### Notes importantes :

- La portion PEC de l'AMP doit être faite dans le RLS de l'avis de conformité du médecin
- Sauf entente avec les 2 chefs de table des RLS concernés, le candidat ne peut faire que 6h d'AMP hors de son RLS
- Le médecin est responsable de s'assurer du respect de son 45-55% s'il choisit de faire ses AMP hors de son RLS d'appartenance.

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale Rivière-des-Prairies-Anjou-Montréal :** [jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca)

**Chef de table Saint-Léonard-Saint-Michel :** [jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca)

**Chef de table locale Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont :** [marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Général Juif St. Mary's	2 x 12h 1 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Manoir de l'Âge d'Or (CHSLD Jeanne-Mance) Vigi Mont Royal IUGM	2 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	IUGM Centre de réadaptation Guimont (région de Laval, entente spéciale)	1 x 12h
SAD *	Oui	CLSC Côte-des-Neiges/Plaza CLSC Métro	2 x 6h 2 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Général Juif	2 x 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	Communiquer avec le chef local	1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital général de Montréal (Unité d'hospitalisation brève)	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	CLSC Metro	1 x 6 h
- Santé mentale	Non		
- CDVASIM	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

† *Veillez vérifier la disponibilité avec le chef de table locale*

\* *Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.*

\*\* *AMP 12 heures*

\*\*\* *Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ*

**Chef de table locale : Dre Amélie Desjardins-Tessier**

[amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Non		
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Benny-Farm CLSC René-Cassin	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC René-Cassin <b>OU</b> CLSC Benny Farm	1 x 12h
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	GMF-R Reine-Élizabeth	1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	CUSM site Glen (unité d'hospitalisation brève)	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Clinique autochtone	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Michael Kalin**

[michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Dorval - Lachine – Lasalle

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Lachine	1 x 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui		Illimité selon les besoins
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Dorval-Lachine et CLSC Lasalle	blocs de 6h, Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC Dorval-Lachine et Lasalle	2 x 6 h
- en établissement *	Non	Hôpital Lachine	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité avec AMP mixte
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Lasalle, courte durée Hôpital Lachine, unité de soins intensifs	2 x 6 h 1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	CLSC Dorval-Lachine	1 x 6 h
- Activités académiques	Oui	GMF-U Mednam	1 x 6h
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

† Veuillez vérifier la disponibilité avec la chef de table locale

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Hélène Daniel**

[helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026

## RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 x 6 h 2 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins actifs	Illimité, blocs de 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui		1 x 6 h
- en établissement *	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***			
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé mentale	Oui	CLSC Pierrefonds	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale par intérim : Dre Ariane Murray**

[ariane.murray.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ariane.murray.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er mars 2026